

Choisir un professionnel qualifié RGE

*Pour des bâtiments
économés en
énergie*



Édition : **octobre 2014**



RGE, un signe pour identifier **DES PROFESSIONNELLS COMPÉTENTS**

Vous voulez faire réaliser des travaux pour **améliorer l'efficacité énergétique** de votre logement, ou bien vous voulez **faire installer des équipements utilisant les énergies renouvelables**.

La qualité de réalisation de ces travaux est primordiale pour obtenir un résultat performant et diminuer sur le long terme vos consommations énergétiques et vos dépenses.

Pour identifier une offre de service à même de satisfaire ces impératifs, les pouvoirs publics, l'ADEME et les organismes représentant les professionnels ont créé une mention fédératrice : **« Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)**. Elle renforce les exigences des signes de qualité existants, leur donne un niveau d'exigences commun et une lisibilité accrue.

Cette initiative vous aide à faire le choix de la compétence, grâce à une offre plus facile d'accès.



Pour vos travaux de rénovation, d'extension, de construction, pensez aux professionnels qualifiés RGE.

Des compétences ATTESTÉES

La mention RGE vous permet d'identifier des professionnels reconnus pour leur compétence, puisqu'elle accompagne des signes de qualité aux critères exigeants, clairement définis par les pouvoirs publics et contrôlés, considérés comme une reconnaissance de qualification des entreprises.

Pour des travaux d'économie d'énergie

La mention RGE concerne des entreprises intervenant dans :

l'installation d'**équipements utilisant les énergies renouvelables** (bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque, pompes à chaleur),

les travaux d'**efficacité énergétique dans le neuf ou en rénovation** (isolation, fermetures, chauffage, ventilation...), réalisés de façon isolée ou dans le cadre de bouquets de travaux* ou d'amélioration globale de la performance énergétique.

** ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée augmente significativement l'efficacité énergétique d'un logement.*

Identifiez bien le champ d'action de la mention RGE

La mention RGE ne s'applique que pour certaines qualifications **dans les domaines des travaux d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.**

Les qualifications ne sont valables que pour leur seul domaine, ainsi un installateur de chauffe-eau

solaire RGE ne le sera pas forcément pour l'installation de pompes à chaleur.

Quand vous choisissez un professionnel RGE, vérifiez que la qualification de l'entreprise est bien en rapport avec les travaux que vous projetez.

Comment identifier ces professionnels ?

Pour retrouver les professionnels RGE, référez-vous aux signes de qualité qui suivent :



ECO Artisan

Cette qualification initiée par la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et gérée par Qualibat valorise les artisans réalisant des travaux d'efficacité énergétique dans les logements.



Les Pros de la performance énergétique

Développée par Qualibat, cette qualification initiée par la FFB (Fédération française du Bâtiment) concerne les artisans et entreprises qui réalisent des travaux liés à la performance énergétique (construction ou rénovation).

En complément des exigences communes à la mention RGE, les Pros de la performance énergétique sont systématiquement formés sur la mise en œuvre de matériaux et équipements performants.



Qualibat

Les qualifications Qualibat bénéficiant de la mention RGE sont :

Qualibat Mention Efficacité énergétique pour les travaux d'isolation, de changement de menuiseries et d'installations de chaudières à condensation,

Qualibat Solaire thermique,

Qualibat Solaire photovoltaïque,

Qualibat Pompes à chaleur,

Qualibat Bois énergie,

Qualibat Rénovation énergétique offre globale.



Qualifelec

Les qualifications Qualifelec RGE sont :

Qualifelec Mention Solaire Photovoltaïque (SPV),

Qualifelec Mention Économies d'Énergie (MEE).

Les entreprises porteuses de l'une de ces qualifications réalisent des travaux électriques en matière d'efficacité énergétique et/ou d'installation d'énergies renouvelables.



Qualit'EnR

Qualit'EnR délivre des qualifications aux entreprises installant des énergies renouvelables :

Quali'Sol pour le solaire thermique (installation de chauffe-eau solaires individuels et de systèmes solaires combinés),

Quali'Pv pour le solaire photovoltaïque (installation de panneaux solaires produisant de l'électricité),

Quali'Bois pour le bois-énergie (installation d'appareils indépendants et de chaudières),

Quali'Pac pour l'aérothermie et la géothermie (installation de pompes à chaleur).



Certibat

Certibat délivre des certifications aux professionnels du bâtiment en mesure de proposer et de réaliser des offres globales de rénovation énergétique (étude, conception, suivi de travaux, évaluation de la performance énergétique après travaux).



NF Maison Rénovée



NF Maison Rénovée HQE

Les professionnels porteurs de ces certifications, délivrées par Céquami, sont en mesure de vous proposer un projet complet de rénovation (étude, conception, suivi de travaux, évaluation de la performance énergétique après travaux). Céquami réalise des contrôles de chantiers.

DES GARANTIES DE QUALITÉ pour les particuliers

Les organismes délivrant la mention RGE vérifient que l'entreprise:

a souscrit à des **assurances travaux et responsabilité civile**,
assure la **fourniture** et la **pose** des équipements et dispose de **moyens humains et matériels** nécessaires pour le faire,
dispose déjà de **références** dans les domaines concernés,
dispose d'au moins un **réfèrent technique de chantier** qui a suivi des formations obligatoires dans le domaine de l'efficacité énergétique et/ou des énergies renouvelables,
a eu au moins **un de ses chantiers contrôlé** dans les 24 mois qui suivent l'attribution du signe de qualité.

Le non-respect de ces critères peut entraîner la **suspension** ou le **retrait** de la qualification détenue par l'entreprise.

De plus, les organismes de qualification (Qualibat, Qualifelec, Qualit'EnR, Certibat, Cequami) proposent une procédure de réclamation pour les clients.

Le soutien de l'ADEME

L'ADEME et l'ensemble des signataires de la chartre soutiennent la mention RGE afin de valoriser les travaux de qualité dans le bâtiment et la

responsabilisation des entreprises en faveur des particuliers.

En revanche, l'ADEME ne s'engage pas sur une garantie de résultats.

Pour en savoir plus

Guides de l'ADEME « **Faire réaliser des travaux chez soi** », « **Gérer un litige lié à des travaux dans un logement** » et « **Mieux connaître les pratiques commerciales** »

Quand vous faites appel à une entreprise RGE, exigez son **certificat de qualification** pour vous assurer qu'il correspond aux travaux que vous souhaitez engager et qu'il est bien en cours de validité.

Les qualifications relevant de la mention RGE et les dates d'échéances des qualifications sont précisées sur ce document, également téléchargeable sur internet.

Une exigence pour obtenir des aides financières

Depuis le 1^{er} septembre 2014, vous ne pouvez bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro que si vous faites appel à des entreprises qualifiées RGE.

Au 1^{er} janvier 2015, cette règle sera également appliquée pour bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique.

C'est le principe d'**éco-conditionnalité**.

Comment trouver une entreprise RGE ?

Pour trouver les professionnels porteurs d'un signe de qualité RGE, rendez-vous sur www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

Consultez également le Point rénovation info service le plus proche de chez vous, il vous aidera à repérer les entreprises les mieux adaptées pour réaliser vos travaux.



Les professionnels RGE peuvent réaliser des travaux de rénovation énergétique et installer des systèmes utilisant les énergies renouvelables.

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

Pour bénéficier d'un dispositif complet d'accompagnement et de financement de vos travaux de rénovation énergétique, contactez les Points du réseau rénovation info service et prenez rendez-vous avec un conseiller.

 renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce guide vous est fourni par :

